



Réunion du Comité Consultatif de la réserve naturelle de Scandola

Lundi 20 juillet 2020 à 10h00 à Porto,

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du comité consultatif du 1er juillet 2019.

2. Présentation des travaux du Conseil Scientifique de février 2020.

3. Demande d'avis du Comité Consultatif relatif :

a. au compte rendu d'activité de la réserve 2019 b. à la liste des plongeurs habilités à plonger dans la réserve c. au programme d'études pour 2020-2021 d. à l'inventaire des tours côtières de Corse (Thèse de Doctorat)

4. Information du Comité Consultatif relative :

a. au suivi de la population de balbuzards b. à la conclusion de la consultation relative à la Charte Natura 2000 Calvi-Carghese.

5. Questions diverses.

Liste des membres du Comité Consultatif de la réserve naturelle de Corse (Arrêté n°19/080 CE du 27 mars 2019)

Représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat :

- Le Préfet de Corse ou son représentant - Le Préfet Maritime de Méditerranée ou son représentant - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant - Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud ou son représentant - Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Haute-Corse ou son représentant - Le Directeur Interrégional de la Mer Méditerranée ou son représentant - Le Directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant - Le Commandant de la Brigade maritime de la gendarmerie ou son représentant - Le Directeur de la station de l'IFREMER en Corse ou son représentant

Elus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements :

- Le Président du Conseil Exécutif ou son représentant - Le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ou son représentant - Le Président de l'Agence du Tourisme de la Corse ou son représentant - Le Maire d'OSANI ou son représentant - Le Maire de GALERIA ou son représentant - Le Président de la Communauté des Communes de Spelonca-Liamone ou son représentant - Le Président de la Communauté des Communes de Calvi-Balagne ou son représentant - Le Président du Parc Naturel Régional de Corse ou son représentant

Représentants des propriétaires et usagers :

- Le Délégué du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant - Le Président de la Société d'Exploitation Maritime Corse - Le Président de l'association des Bateliers de Scandola - Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Corse ou son représentant - Le Premier Prud'homme des pêcheurs d'Ajaccio ou son représentant - Le Premier Prud'homme des pêcheurs de Balagne ou son représentant - Le Président du Comité Régional de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins ou son représentant - Le Président de la Fédération des Industries Nautiques ou son représentant

Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels :

- Le Président du CEN ou son représentant - Le Président de l'Association Pour l'Etude Ecologique du Maquis ou son représentant - Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ou son représentant - Le Président du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle ou son représentant - L'ornithologue du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle - Le Président du Groupe Chiroptère Corse ou son représentant - Le Président de l'Université de Corse ou son représentant - Le Président de l'Association U Levante ou son représentant - Le Président du CPIE d'Ajaccio ou son représentant - Le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse